

ALLOCUTION PRÉSIDENTIELLE DU 12 JUILLET : RÉFORME DES RETRAITES, DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, LE GOUVERNEMENT VOUDRAIT LES ACHEVER À L'AUTOMNE !

Pour le SNFOLC, c'est non ! Le gouvernement doit stopper ses contre-réformes, cesser la casse de la Fonction publique, augmenter les salaires et rendre les postes supprimés.

Retraites : « Les régimes spéciaux [dont le Code des pensions civiles et militaires] devront être supprimés »

Le Président E. Macron expose son programme : boucler la « mère des réformes », celle des retraites, « dès que les conditions sanitaires seront réunies ». Il voudrait en finir avec la garantie de partir en retraite sur la base des 6 derniers mois pour les fonctionnaires et pour tous les salariés, avec notre système par répartition. Il prévient : « l'âge de départ doit être plus tardif ». Il n'est pas à une contre-vérité près. Non, l'espérance de vie n'augmente pas, elle diminue même : elle est passée de 85,3 ans à son arrivée en 2017 pour les femmes à 85,1 ans en 2020 et de 79,4 ans à 79,1 ans pour les hommes selon l'INSEE. Plus de justice en repoussant indéfiniment l'âge de départ ? Plus de dignité en osant dire : « Toute retraite pour une carrière complète devra être supérieure à 1000 euros par mois ». Mais avec le chômage qui explose, peu de salariés ont la chance d'avoir une carrière complète. Non, même le COR (rapport de juin 2021) l'affirme, le système actuel peut tenir jusqu'en 2070. Non, dans la ligne de mire, ce sont les cotisations salariales, le salaire différé, issus de la Sécurité sociale de 1945, qu'il faudrait permettre d'économiser aux employeurs y compris publics.

Assurance chômage : « la réforme de l'assurance chômage sera pleinement mise en œuvre dès le 1^{er} octobre »

Les 2 300 professeurs contractuels licenciés dans l'académie de Créteil et les 600 à Versailles, comme les centaines de milliers de salariés jetés au chômage apprécieront les propos présidentiels : « En France, on doit toujours bien mieux gagner sa vie en travaillant qu'en restant chez soi. » Là encore, la confiscation des cotisations salariales alimentant l'UNEDIC permet de juteuses économies aux employeurs et qu'importe si, pour 1,15 millions de bénéficiaires, leurs allocations diminuent de 17 % en moyenne. Dans les collèges et les lycées, professeurs contractuels, AED et AESH seront pleinement concernés.

Missions et droits des personnels, le Président voudrait « bousculer le système et [...] les statuts »

Sans surprise, l'allocution présidentielle s'inscrit dans les projets annoncés par A. de Montchalin le 6 juillet, ministre de la Transformation de la Fonction publique pour « repenser le système des carrières et des rémunérations » avant mars 2022. Dans la ligne de mire, c'est l'avancement à l'ancienneté, par échelon et par grade, qu'il faudrait remplacer par une logique de rémunération au mérite. Dans la même veine, le ministre Blanquer vient

d'ailleurs d'instaurer une part variable de l'indemnité REP + en échange d'un travail sans limite. Le Grenelle de J-M Blanquer ne prévoit rien d'autre : il faudrait accepter l'alourdissement des missions en échange d'une hypothétique rémunération au mérite. Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO, pas question !

Pas un mot sur les salaires et les postes dans la Fonction publique, rien pour l'École

« Nous avons demandé beaucoup aux enseignants » reconnaît le Président E. Macron. Mais il maintient les 1800 suppressions de postes dans les lycées et collèges à la rentrée, les licenciements de contractuels, les suppressions de classes, le recours massif aux heures supplémentaires. Les personnels devraient se débrouiller avec toujours moins de moyens et en travaillant toujours plus. Le gouvernement se refuse toujours à augmenter la valeur du point d'indice bloquée depuis 20 ans que la ministre de Montchalin qualifie « d'inéquitable ».

Face à l'urgence des revendications, AG dès la pré-rentree

La cgt-FO (Comité Confédéral National FO de mai) affirme : « Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. »

FO, CGT, FSU, SUD et UNL affirment « leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat. Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs, des jeunes et des retraités qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale. D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août. »

Le gouvernement a décidé le 13 juillet de prolonger l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2021. Les personnels lui opposent l'urgence des revendications. Ils ne céderont rien de leurs exigences.

Le SNFOLC appelle à prendre ensemble toutes les initiatives dès la pré-rentree, assemblées générales, heures d'information syndicale pour préparer, avec les salariés du public et du privé, le rapport de force pour gagner sur les revendications.